

Comités de pilotage Natura 2000 Sites de la Basse vallée du Célé & Serres et pelouses du Quercy Blanc

Mercredi 14 décembre 2022 – 14h30 – réunion en visioconférence

Ce compte-rendu n'est pas exhaustif et reprend les principaux éléments discutés en séance, en complément du diaporama présenté en réunion (en pièce-jointe).

Participaient à la réunion :

- Catherine PRUNET, Vice-Présidente en charge de l'environnement du Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Ambre GIROU, directrice adjointe - Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Léonie LEVERGER, chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Francis FIGEAC, Président du COPIL Serres et pelouses du Quercy blanc et maire de Belfort du Quercy
- Agnès DELPECH, commune de Cabrerets et éleveuse sur le site N2000 BVDC
- Corine JACOLY, DDT46, responsable de l'unité forêt chasse milieux naturels
- Claude MILHAS, Comité Départemental de Spéléologie du Lot et Groupe Chiroptères Occitanie (CEN Occitanie)
- Baptiste CHARLOT, Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Occitanie)
- David BARTHES, chargé de mission milieux naturels - DDT du Lot
- Joël TREMOULET, Syndicat Mixte du Célé - Lot médian, structure porteuse du SAGE Célé
- Janine VINGHES commune de Saint-Chels
- Pascal HERIN, conseiller de secteur Cajarc-Limogne-Lalbenque
- Michel MARCHAL, délégué Lot à la LPO
- Brigitte GABIOT, élu à Saint-Géry-Vers, Présidente du COPIL Vallées du Vers et de la Rauze

Excusés :

- Catherine MARLAS, Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Bertrand DELPEUCH, Président du COPIL Natura 2000 Basse Vallée du Célé et élu d'Espagnac Sainte Eulalie
- Dominique ROMBAUT, chargée de mission Natura 2000/Milieux naturels – Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire de Cahors et Président du Grand Cahors
- Anne-Marie DEVELAY et Nathalie LAMANDE, services de la DREAL
- Magalie CAMUS, OFB
- Fédération de pêche du Lot
- Marine LESTRADE, CNPF

Ordre du jour :

- **Bilan des actions menées en 2022**
- **Présentation et discussion du programme d'action pour 2023**
- **Actualités et questions diverses**

Mme Prunet, Vice-Présidente du Parc, remercie les participants au comité de pilotage et rappelle l'intérêt de se réunir régulièrement pour réitérer l'engagement du Parc en faveur de la préservation de la biodiversité. L'implication du Parc sur le terrain, dans des actions de sensibilisation et dans les réseaux permettent au territoire de développer une conscience des enjeux environnementaux et de bénéficier de retombées financières. La politique Natura 2000, loin de mettre sous cloche un territoire, est un outil pour concilier nos activités avec la préservation de la biodiversité.

M Figeac, président du COPIL Natura 2000 Serres et pelouses du Quercy Blanc revient sur l'interCOPIL qui s'est déroulé sur son site, sur l'exploitation de la famille Marty. Il regrette que sur son territoire, le dispositif Natura 2000 ne soit pas encore toujours bien approprié par les agriculteurs. Peu d'entre eux sont éleveurs et n'ont pas toujours accès à une communication dédiée.

M. Barthès explique que dans le cadre de la loi 3DS, le pilotage des sites terrestres Natura 2000 va être transféré de l'Etat à la Région dès 2023. Le volet règlementaire (les évaluations d'incidences et les modifications de périmètres) sera toujours traité par la DDT. Jusqu'en 2022, le financement des actions se faisait à 43% par l'Etat et à 57% par l'Europe. A partir de 2023, le financement sera de 20% Région et 80% Europe. Le financement restera donc à 100%.

Il rappelle que les COPIL sont composés d'un large panel d'acteurs locaux qui peut être élargi. La France a choisi le modèle de la concertation entre les acteurs, dont le président du COPIL est le garant. Le président forme un binôme avec l'animateur, qui l'assiste, prépare les réunions, recherche les financements, assure la gestion administrative des contrats et leur mise en œuvre, prépare le programme, etc.

Retour sur les ateliers régionaux :

M. Barthès détaille les conclusions de ces ateliers pour améliorer l'appropriation de Natura 2000 :

- * Repenser le format des COPIL : favoriser les visites de terrain, sortir d'un format trop cadré et favoriser les échanges, éviter les comptes rendus exhaustifs
- * Favoriser l'implication des élus : informer et former les élus, désigner des délégués, les sensibiliser à l'utilisation de la **dotation biodiversité** accordée en 2022 aux communes au titre de leur localisation dans un Parc naturel régional ou concernée très largement par un périmètre Natura 2000 (sous conditions, voir détail [ici](#)). Cette dotation serait renouvelée et majorée en 2023.
- * Accompagner les collectivités : intervenir dans les Conseils, renforcer la relation président/animateur, renforcer la veille territoriale des élus.

M Figeac souhaiterait une meilleure communication auprès des marcheurs, pourquoi pas des panneaux. Il est rappelé que Natura 2000 ne peut pas prendre en charge des d'aménagements ou de la communication touristique. La dotation biodiversité serait plus adaptée.

Mme Girou rappelle que la signalétique doit être pensée à une échelle globale, que la stratégie des Parcs a longtemps été de limiter le développement anarchique du petit panneau, voire d'en supprimer et de rationaliser la communication. Cette question sera à retravailler dans les instances du Parc, la nouvelle Charte sera une bonne occasion de reposer ces questions.

Compte rendu des échanges

- **Contrats agricoles (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – MAEC)**

M Figeac rappelle qu'il y a peu d'éleveurs sur son site, ce qui explique le faible nombre d'exploitations engagées. Certains agriculteurs âgés sont aujourd'hui encore peu enclins à modifier leurs pratiques. M Figeac se fait le relais auprès d'eux de l'intérêt des mesures agro-environnementales. Les propriétaires non-agriculteurs pourraient être ciblés pour des mesures de retard de fauche.

Mme Delpech s'interroge sur la date retenue pour le retard de fauche et la possibilité de la déplacer pour tenir compte des effets du changement climatique et des

sécheresses précoces. Mme Leverger rappelle que les cahiers des charges imposent un retard d'au minimum 25j par rapport à la date moyenne de fauche sur le territoire, fixée dans la précédente PAC au 1er juin. M. Charlot indique que les cahiers des charges peuvent être discutés avec la DREAL et que chaque site pourrait adapter la date au cas par cas.

- **Contrat forestier : tentative de contrat à Marcilhac-sur-Célé - Bois du Château du Pic**

Rappel de l'intérêt d'être proactif, même si ce n'est pas toujours payant.

- **Action en cours de montage autour du Château de Sauliac**

M Charlot explique que le propriétaire a sollicité de l'aide pour la gestion de 100ha autour du château. Un inventaire est en cours pour la définition d'un futur plan de gestion. Quelques espèces d'intérêt communautaire ont été identifiées.

- **Suivi des colonies de chiroptères**

L'accès à la grotte de Sainte-Eulalie était souvent refusée mais le changement de propriétaires pourrait débloquer la situation.

Occupation constante de la grotte qui se trouve sur le passage de la Via ferrata.

Dans la grotte du Curé, la colonie n'était pas présente. Elle pourrait s'être déplacée dans un espace moins accessible.

Les déplacements des colonies dans les gîtes posent questions ; le lien avec les températures extérieures, notamment les épisodes de fortes chaleurs seraient à investiguer.

Le CDS participe à un suivi national des déplacements de deux espèces de chiroptères, le Grand rhinolophe et le Minioptère.. Certains individus transpondés contactés en hibernation dans le Lot proviennent de colonies de départements environnants (Charentes, Puy de Dôme, Correze...).

- **Ancrage territorial**

Intérêt renouvelé pour les interCOPILs. M Figeac rappelle que la famille Marty travaille depuis longtemps à du pâturage raisonné sur des sols maigres. S'ils n'ont pas attendu Natura 2000 pour travailler de la sorte, c'est aujourd'hui un outil important pour maintenir ce type d'agriculture. Le travail de sensibilisation des enfants est également important pour modifier en profondeur la perception du métier.

La prochaine édition du livret Natura 2000 pourrait être destinée au site Serres et pelouses du Quercy Blanc étant donné les besoins en communication identifiés, notamment auprès des éleveurs.

- **Pastoralisme en vallée du Célé**

En complément des cartes proposées aux mairies, il faudrait inclure celle des espaces naturels (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, etc.).

- **Renaturation et valorisation de la gravière d'Espagnac Sainte Eulalie**

Parmi les actions en cours : plantation de fruitiers, panneautage de zones de quiétude, suivi de la frayère à brochets (Fédé de pêche). Animations Céléte en cours de préparation

A suivre ou en réflexion : suivi ornithologique et des batraciens, étude d'une recharge en graviers

- **Echanges**

Une étude serait à mener sur l'impact de la pratique du canoë sur les herbiers en vallée du Célé. Contacts potentiels : OFB, Guy Vergnes – DDT.



Des mauvaises pratiques en matière de gestion de la ripisylve sont rapportées en vallée de la Sagne.

Un arrêté cadre interpréfectoral sécheresse est en projet à l'échelle du bassin du Lot. Révision du SAGE et Plan Pluriannuel de Gestion (10 ans) en cours, dont un tiers concerne des espaces en Natura 2000. La CLE du SAGE Célé se tiendra le 3 janvier, le Parc en est membre.

M Figeac et Mme Prunet remercient les participants et leur souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.